



Montataire
FIERE & SOLIDAIRE

VILLE DE MONTATAIRE
DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DU SPORT ET DE L'EDUCATION / service retraité
KEL/MB - décision n° 2022-072
Ateliers socio-esthétique pour les retraités de la commune animés par
Mme SERRA Fanny

Fait à Montataire, le 06/12/2022

DÉCISION DU MAIRE

Ateliers socio-esthétique pour les retraités de la commune animés par Mme SERRA Fanny

Le Maire de Montataire,

Vu les articles L2122-22 et L.2122-23 Code Général des Collectivités Territoriales concernant les attributions du Maire exercées par délégation du conseil municipal et le régime juridique de ces décisions,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020, donnant délégation à Monsieur le Maire,

Considérant que la ville de Montataire organise un panel d'activités pour les retraités habitants de la ville.

Considérant qu'il est proposé un atelier socio esthétique par le service retraité de la ville de Montataire et financé dans le cadre du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens.

DÉCIDE

Article 1 : De passer un contrat avec Madame Fanny Serra pour l'organisation d'ateliers Socio-esthétique destinés à un groupe retraités habitants de Montataire (10 personnes maximum) de la commune pour l'année 2023 à raison de 12 ateliers sur l'année.

La prestation de l'atelier socio-esthétique, à raison de 2 heures par séance soit 2000.00€ TTC pour 12 séances. Le paiement s'effectuera par mandat administratif sur facture en juillet et en décembre.

Article 2 : l'ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Senlis
- Monsieur le Trésorier principal de la Trésorerie de Creil

Article 3 : sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision :

- Madame la Directrice générale des services,
- Monsieur le directeur général adjoint chargé du lien social, du sport et de l'éducation,
- Madame SERRA Fanny

Le Maire
Conseiller départemental,


Jean-Pierre Bosino